

# Bachelier en Comptabilité

**HELHa Mons - Campus** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 05 Droit 1			
Code	ECCM1B05DCI1	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Rose-Line CLIPPE ( <a href="mailto:rose-line.clippe@helha.be">rose-line.clippe@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est d'initier l'étudiant(e) à la nécessité du droit et au fonctionnement de l'appareil judiciaire, de lui faire comprendre les règles essentielles du droit civil.

Cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de se familiariser avec la terminologie juridique.

Elle permettra à l'étudiant d'acquérir les bases juridiques indispensables à sa vie quotidienne et professionnelle en l'habituant à l'utilisation du code civil comme source de renseignements.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

### Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable, à travers un examen écrit :

- de classer les différents droits et de les expliquer ;
- de décrire le fonctionnement de l'appareil judiciaire ;
- d'expliquer les règles essentielles du droit civil en matière de droit patrimonial et de droit des personnes.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM1B05DRT1A Principe de droit civil et de droit public

48 h / 4 C

## Contenu

1. Introduction au droit, nécessité du droit, classification des droits privés et publics, les sources du droit.
2. L'organisation judiciaire, les acteurs, les compétences des cours et tribunaux, étapes de l'action en justice, les preuves.
3. Le patrimoine et les biens, les droits réels, de créance, intellectuels.
4. Les contrats, définition, mode de formation des contrats, éléments constitutifs des contrats, dissolution.
5. Les obligations, définition, sources d'obligations, effets et extinction des obligations.
6. Les sûretés, définition, les sûretés légales et conventionnelles.
7. Les personnes physiques, définition de personne, état des personnes, individualisation des personnes.
8. Le droit de la famille, obligation alimentaire, le mariage et les régimes matrimoniaux. Le divorce et la séparation.
9. Les successions, conditions requises pour succéder, règles de dévolution successorale, succession testamentaire.

## Démarches d'apprentissage

Cours magistral illustré par PowerPoint  
Illustration au moyen d'exemples  
Exercices

## Dispositifs d'aide à la réussite

Dans le syllabus, exemples de questions d'examens à l'issue de chaque chapitre.  
Séance de questions – réponses avant l'examen.

## Ouvrages de référence

ALEXANDER F. DELREE C. Notions de droit civil , De Boeck, 2008

## Supports

Syllabus disponible sur l'intranet et à la demande sur support papier.

Portail du pouvoir judiciaire de Belgique

<http://www.juridat.be/>

Site du service fédéral de la justice

[http://www.just.fgov.be/index\\_fr.htm](http://www.just.fgov.be/index_fr.htm)

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation		100				100

### Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 10/20, l'échec apparaîtra comme tel sur le relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR

(fraude), la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

N.B. La non-présentation de l'épreuve ou d'une partie de l'épreuve entraînera la mention PP pour l'UE.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

#### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).